

Le don était grand : mais pour l'honorable M. Joliette, c'était la conclusion naturelle de son œuvre. Sentait-il sa fin venir ? C'est ce qu'il serait difficile de dire d'une manière précise. Car il n'avait jamais cessé de manifester hautement son intention de régler définitivement le sort de ses libéralités.

L'acte de donation fut signé le 2 février 1850. Il fixait irrévocablement la propriété entre les mains de la Communauté et lui imposait l'obligation de continuer la grande entreprise du donateur. Ce n'était pas une petite tâche, comme on le verra plus loin. La Communauté n'a point failli du reste et le collège de Joliette est aujourd'hui une de nos plus importantes maisons d'éducation.

L'accomplissement de cette donation fut l'occasion d'un témoignage de reconnaissance pour Mr et Mme Joliette que nous ne pouvons passer sous silence, sans manquer, en ce qui concerne le collège de Joliette et les Clers de St-Viateur, à un devoir de convenance, mieux à une obligation de cœur.

(A suivre).

Archevêché de Montréal, 6 février 1894.

Monsieur l'abbé Joseph Raymond Roy, directeur du petit Séminaire de Rimouski, décédé le 1er de ce mois, était membre de la société d'une messe.

Archevêché de Montréal, 8 février 1894.

M. l'abbé Pierre Paradis, curé de Kankakee, Ill., décédé le 4 de ce mois, était membre de la société d'une messe.

ALFRED ARCAËBEAULT, chan. Chancelier.

CHRONIQUE DU DIOCESE DE ST-HYACINTHE

Office à la Cathédrale. — Grand'messe et sermon, mardi, le 13 du courant ; jour de la Convention des cercles agricoles du diocèse — à la demande des organisateurs.

Cérémonie au Séminaire. — Dimanche dernier, Mgr le Coadjuteur a présidé à une réception de nouveaux Congréganistes de la